

7. Questions environnementales pour un développement durable

De plus en plus d'observateurs craignent que le développement ne soit compromis sur le long terme, à moins que des mesures ne soient prises pour trouver un juste équilibre entre objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Le présent chapitre porte sur deux questions environnementales relatives au développement durable : le changement climatique et la pollution atmosphérique. Dans chaque cas, des indicateurs sont présentés pour mesurer les progrès accomplis et l'évolution des problèmes potentiels, et l'action des pouvoirs publics est évaluée dans le domaine concerné. Dans l'encadré 7.1 on examine s'il existe des dispositifs institutionnels permettant une élaboration intégrée des politiques relatives aux différentes dimensions du développement durable. La question des retraites, autre aspect important du développement durable, est étudiée au chapitre 2.

Changement climatique

Principaux enjeux

Même si tout porte à croire que d'ici dix ans, ses émissions de gaz à effet de serre (GES) seront largement inférieures à l'objectif fixé par le Protocole de Kyoto, la République tchèque pourrait tirer avantage d'une diminution plus poussée des émissions, à condition de trouver des projets permettant des réductions d'émissions de GES dont le coût serait inférieur au prix des droits d'émission sur les marchés internationaux. Le surplus de droits d'émission du pays pourrait alors être vendu à l'étranger en vue de réaliser des bénéfices ou, dans une optique plus spéculative, il pourrait être conservé pour contribuer à la réalisation de nouveaux engagements futurs en matière de réduction d'émissions, susceptibles de s'imposer à un moment où les prix seraient plus élevés. Compte tenu du faible rendement énergétique qui caractérise l'économie tchèque, il est probable que les émissions de GES peuvent être réduites à faible coût. L'essentiel est d'axer la politique climatique sur les réductions d'émissions dont le coût est inférieur au prix international du carbone, et d'effectuer ces réductions avec un bon rapport coût-efficacité.

Résultats

En dépit d'une baisse relativement forte au cours des années 90, l'intensité des émissions de GES de l'économie tchèque est une des plus élevées de la

Encadré 7.1. **L'intégration des politiques relatives aux différentes dimensions du développement durable**

Jusqu'à l'adoption de la stratégie nationale de développement durable (qui doit intervenir à la fin de cette année), le principal cadre d'intégration de la politique environnementale et des autres volets de l'action publique, et de promotion du développement durable résidait dans la *Politique environnementale de l'État*. Adoptée pour la première fois en 1995, cette résolution du gouvernement a été régulièrement mise à jour (en 1999, 2001 et 2004). Un des principaux objectifs de la révision de 2004 est d'assurer une meilleure articulation entre la gestion de l'environnement et la politique économique du pays, et de renforcer la coordination entre le ministère de l'Environnement et les autres services gouvernementaux.

Un conseil gouvernemental sur le développement durable a été créé en août 2003. Il a dirigé l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable et renforcé la cohérence et l'intégration de l'action publique. Ce conseil a actuellement pour président le vice-Premier ministre chargé de l'Économie. D'autres services gouvernementaux ainsi que le Parlement sont également représentés au sein du Conseil, qui est assisté par des groupes de travail constituant d'autres vecteurs de coordination. Une des tâches essentielles du Conseil a été d'améliorer la coordination entre la multitude d'institutions qui travaillent sur les questions de développement durable – tâche d'autant plus cruciale que la nouvelle structure administrative à trois échelons mise en place dans le secteur public pourrait, à défaut, brouiller la répartition des responsabilités entre les différents niveaux d'administration.

En pratique, cette intégration demeure limitée, dans la mesure où il n'est pas systématiquement procédé à une analyse de l'impact des réglementations en matière de développement durable. Jusqu'ici, les analyses coûts-avantages n'ont pas constitué un outil d'intégration employé couramment par les autorités. Ce type d'analyse n'est exigé ni pour les programmes d'action, ni pour les projets, et il n'est utilisé que pour les projets financés par l'Union européenne (UE).

En revanche, les études d'impact sur l'environnement (EIE) portant sur des projets de développement économique se sont multipliées depuis que ces études sont devenues obligatoires en 1992. Des projets ont parfois dû être modifiés ou abandonnés à la suite des EIE, les dommages causés à l'environnement ayant été jugés excessifs. Du fait de son adhésion à l'UE, la République tchèque est tenue de réaliser une évaluation environnementale stratégique (EES) de ses plans et programmes.

zone OCDE (tableau 7.1). L'ensemble de l'économie se caractérise par un haut niveau d'émissions par unité produite. Dans le secteur de la production d'électricité, où les émissions par kilowattheure ont même augmenté au cours de la seconde moitié des années 90 (tableau 7.2), cette forte intensité est due au poids du charbon et des lignites à forte teneur en carbone produits localement dans la

Tableau 7.1. Indicateurs de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES), grammes d'équivalent CO₂ par \$PPA de PIB
Prix de 1995

	Total émissions de GES	Émissions de CO ₂ , électricité	Émissions de CO ₂ , transport	Autres émissions de GES	Total émissions de GES	Émissions de CO ₂ , électricité	Émissions de CO ₂ , transport	Autres émissions de GES
	Niveau, 2000				Pourcentage de variation annuelle moyenne 1990-2000			
Australie	1 061	360	159	542	-1.82	-0.46	-1.52	-2.70
Autriche	403	66	96	241	-2.05	-3.20	-0.02	-2.42
Belgique	600	105	97	398	-1.47	-1.27	-0.19	-1.81
Canada	888	156	183	549	-0.94	0.24	-0.85	-1.28
République tchèque	1 082	468	100	514	-2.77	2.54	6.33	-6.58
Danemark	501	171	88	242	-2.38	-2.73	-0.84	-2.64
Finlande	597	178	99	321	-2.56	-0.17	-1.83	-3.84
France	402	30	102	271	-2.00	-2.60	-0.02	-2.57
Allemagne	519	168	91	260	-3.92	-3.57	-1.05	-4.95
Grèce	819	275	122	422	-0.16	0.07	-0.02	-0.34
Hongrie	747	192	79	476	-2.60	-1.30	-0.24	-3.40
Islande	398	0	84	314	-1.82	..	-2.47	..
Irlande	643	152	98	392	-4.63	-2.97	0.23	-6.03
Italie	432	108	89	235	-1.06	-0.43	0.01	-1.70
Japon	441	132	81	229	-0.34	0.13	0.89	-0.99
Luxembourg	314	6	249	59	-12.47	-27.09	0.62	-23.13
Pays-Bas	553	138	80	335	-2.49	-0.95	-1.09	-3.34
Nouvelle-Zélande	1 078	82	179	817	-2.21	2.87	0.80	-3.12
Norvège	454	3	97	354	-2.91	-1.57	-2.86	-2.93
Pologne	1 109	458	74	576	-7.12	-6.48	-1.39	-8.08
Portugal	516	129	111	276	-0.06	0.85	3.47	-1.51
Slovaquie	846	249	70	526	-5.21	0.98	1.98	-7.60
Espagne	536	130	127	278	0.35	1.21	0.97	-0.28
Suède	340	35	110	195	-1.91	-1.52	-0.77	-2.56
Suisse	267	2	78	187	-0.94	-3.82	-0.40	-1.11
Royaume-Uni	512	137	106	268	-3.58	-4.30	-1.41	-3.94
États-Unis	779	273	192	315	-1.86	-0.73	-1.30	-3.04
OCDE total	639	201	137	307	-1.88	-0.79	-0.58	-2.90
UE	491	120	100	272	-2.43	-2.36	-0.40	-3.10

Source : Émissions de gaz à effet de serre : notifications nationales à la CCNUCC et publications nationales. Émissions de dioxyde de carbone pour l'électricité et le transport : AIE (2001). PIB: OCDE, base de données SCN.

Tableau 7.2. Émissions de GES et indicateurs sectoriels

	Total émissions de GES	Émissions de CO ₂ par Kwh d'électricité	Secteur manufacturier Émissions de CO ₂ par unité produite	Secteur résidentiel Émissions de CO ₂ par unité de consommation privée	Transport routier Émissions de CO ₂ par véhicule-kilomètre	Consommation d'électricité par unité de PIB	Production manufacturière par unité de PIB							
								Niveau, millions de tonnes d'équivalent CO ₂ 2000	Pourcentage de variation annuelle moyenne					
									1990-2000	1990-2000	1990-2000 ¹	1990-2000 ²	1990-1999	1990-2000
Australie	502	1.7	0.1	-0.7	-1.1	-0.8	-0.6	-1.6						
Autriche	80	0.3	-3.3	-1.7	-2.4	-1.8	0.1	0.3						
Belgique	152	0.7	-1.1	-0.2	-1.1	-0.8	-0.2	-0.5						
Canada	726	1.8	0.7	-2.6	-2.0	-0.4	-0.5	1.0						
République tchèque	147	-2.7	-0.2	-7.7	-15.4	4.1	2.8	0.2						
Danemark	69	-0.1	-3.4	-1.7	-4.0	-0.2	0.7	-0.6						
Finlande	74	-0.4	-0.9	-7.2	-7.0	-1.4	0.7	3.2						
France	550	-0.2	-3.2	-2.4	-1.7	-0.5	0.6	0.3						
Allemagne	991	-2.1	-1.5	-1.1	-4.0	0.7	-2.1	-1.8						
Grèce	130	2.2	-2.0	-0.4	2.6	-4.4	2.1	-1.7						
Hongrie	84	-1.8	-1.5	-12.7	-5.4	-3.3	0.2	5.3						
Islande	3	0.7	-4.9	..	-7.7	0.3	2.6	..						
Irlande	67	2.2	-1.1	..	-6.2	4.8	-1.8	..						
Italie	547	0.5	-1.2	-2.0	-1.4	-1.1	0.8	-0.2						
Japon	1 386	1.1	-0.9	-0.8	0.1	0.3	1.0	-0.2						
Luxembourg	6	-7.8	-24.6	-13.0	-2.3	3.8	-3.4	-2.2						
Pays-Bas	218	0.4	-2.7	-1.8	-2.9	-0.1	1.8	-0.6						
Nouvelle-Zélande	77	0.5	3.7	..	-3.2	-2.1	-0.8	..						
Norvège	55	0.6	0.5	0.8	-8.8	0.5	-1.9	-2.7						
Pologne	386	-3.7	0.5	-5.8	-6.7	-6.4	-6.9	4.4						
Portugal	85	2.7	-0.9	0.7	-1.0	-0.4	1.8	-0.6						
Slovaquie	49	-4.0	0.8	-4.7	-7.4	2.3	0.2	2.4						
Espagne	386	3.0	0.0	-0.6	0.4	-0.3	1.2	-0.1						
Suède	69	-0.2	1.0	-4.7	-4.1	-1.4	-0.5	2.5						
Suisse	53	-0.1	-4.7	..	-1.7	-0.3	1.1	..						
Royaume-Uni	649	-1.3	-3.6	-2.1	-1.9	-0.5	-0.7	-1.6						

Tableau 7.2. Émissions de GES et indicateurs sectoriels (suite)

	Total émissions de GES	Émissions de CO ₂ par Kwh d'électricité	Secteur manufacturier Émissions de CO ₂ par unité produite	Secteur résidentiel Émissions de CO ₂ par unité de consommation privée	Transport routier Émissions de CO ₂ par véhicule-kilomètre	Consommation d'électricité par unité de PIB	Production manufacturière par unité de PIB						
								Niveau, millions de tonnes d'équivalent CO ₂ 2000					
								Pourcentage de variation annuelle moyenne					
	1990-2000	1990-2000	1990-2000 ¹	1990-2000 ²	1990-1999	1990-2000	1990-2000 ¹						
États-Unis	7 001	1.3	-0.3	-4.0	-1.9	-0.2	-0.4	0.4					
Total des pays de l'OCDE ci-dessus	14 543	0.6	-0.8	-2.2	-1.8	-0.3	-0.2	0.0					
OCDE hors États-Unis	7 542	-0.1	-1.2	-1.5	-1.7	-0.4	0.0	-0.3					
Pays de l'UE	4 073	-0.3	-2.0	-1.8	-2.4	-0.4	-0.2	-0.7					

1. 1991-2000 pour l'Allemagne et la Hongrie ; 1992-2000 pour la Pologne ; 1993-2000 pour la Slovaquie ; 1990-1999 pour le Portugal ; pas de données pour l'Islande, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande et la Suisse.

2. 1991-2000 pour la République tchèque ; 1993-2000 pour la Slovaquie.

Source : GES : notifications nationales à la CCNUCC, sources nationales et CCNUCC ; données sur le dioxyde de carbone : AIE ; production manufacturière, consommation privée : OCDE.

Tableau 7.3. **Projections des émissions de GES, scénario de référence et scénario de forte croissance**

	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020
Scénario de référence (millions de tonnes d'équivalent CO ₂)	187.5	142.7	141.8	126.4	128.3	123.8	121.2
Scénario de forte croissance (millions de tonnes d'équivalent CO ₂)	187.5	142.7	141.8	141.5	141.7	146.6	145.9

Note : Les projections ont été construites d'après la valeur initiale du solde total des émissions pour 1990.

Source : Ministère de l'Environnement.

consommation de combustibles primaires. Dans les secteurs industriel et résidentiel, où les émissions par unité produite et par unité de consommation privée ont diminué à un rythme nettement plus rapide que dans la plupart des autres pays de l'OCDE durant les années 90, la persistance d'une forte intensité d'émissions est liée à l'inefficacité des processus industriels et à l'insuffisance de l'isolation thermique (OCDE, 1999). La chute de l'intensité des émissions de l'économie dans son ensemble a été accentuée par le recul de la production au cours de la phase initiale du processus de transition vers l'économie de marché, et s'est ensuite avérée suffisante pour éviter un rebond marqué au moment de la reprise de l'activité économique. En 2000, les niveaux d'émission étaient inférieurs de 18 pour cent à l'objectif de Kyoto. Selon des estimations officielles, même dans l'hypothèse d'une croissance économique rapide et à politiques inchangées, il est probable qu'en 2010 les niveaux d'émission seront nettement inférieurs à l'objectif de Kyoto (tableau 7.3).

Politique menée

Bien que les autorités ne se soient fixé aucun autre objectif chiffré de réduction des émissions de GES que celui de Kyoto, elles prennent des mesures en vue de faire baisser ces émissions dans les années à venir, pour pouvoir vendre ou thésauriser des droits d'émission. Leur principal objectif est de réduire l'intensité énergétique globale de l'économie, la baisse visée ayant été officiellement fixée à 11 pour cent de la consommation énergétique, mesurée en tonnes d'équivalent pétrole par unité de PIB, en 2005 par rapport à 1999 (ministère de l'Environnement et Institut tchèque d'hydrométéorologie, 2001). La réalisation de cet objectif correspondrait seulement à un recul de l'intensité énergétique légèrement plus rapide que celui constaté dans l'ensemble de la zone OCDE au cours de la seconde moitié des années 90. L'évolution des émissions de GES bénéficiera de la mise en service des deux premières tranches de la centrale nucléaire de Temelin, qui ont atteint leur pleine puissance au milieu de l'année 2003. Une

fois la phase d'essais terminée de manière concluante, d'ici fin 2004, ces tranches fourniront environ un quart de toute l'électricité produite dans le pays si elles fonctionnent à 80 pour cent de leur puissance, ce qui pourrait déboucher sur une réduction de 8 pour cent des émissions totales de GES. La compagnie d'électricité qui exploite le site indiquera peut-être en 2004 si elle pourrait envisager d'y construire une troisième et une quatrième tranches à compter de 2009.

Alors que l'amélioration du rendement énergétique a probablement permis de réduire les émissions de GES pour un coût minime ou nul par le passé, de nouveaux progrès pourraient s'avérer coûteux si les autorités s'efforcent de les réaliser en ayant recours à la réglementation et aux subventions plutôt qu'en continuant à ajuster les prix. Une longue pratique de tarification de l'énergie à un prix inférieur à son coût de production a sensiblement contribué à la très forte intensité énergétique du pays, accroissant du même coup les émissions de GES. Les autorités de régulation relèvent progressivement les prix de l'énergie depuis le début des années 90, ce qui s'est traduit par une amélioration du rendement énergétique dans la plupart des secteurs de l'économie. Cette évolution a permis non seulement de réduire les émissions de GES, mais aussi de renforcer le potentiel de production de l'économie en libérant des ressources mobilisées précédemment dans les secteurs énergétiques, qui ont pu être employées de manière plus productive ailleurs. Les autorités de régulation ont notamment supprimé en 2002 les subventions croisées dont bénéficiaient les ménages au détriment des consommateurs industriels. De ce fait, les prix de l'électricité à usage domestique ont grimpé de 15 pour cent environ, se rapprochant des coûts de production. Les tarifs du gaz naturel fourni aux ménages ont également augmenté de manière sensible entre 2000 et 2003. De nouvelles hausses de tarifs pourraient avoir des conséquences sociales négatives, auxquelles il serait possible de remédier grâce au système de protection sociale. D'autres mesures destinées à améliorer le rendement énergétique (audits énergétiques, avantages fiscaux, accords volontaires...) risquent fort de se révéler infructueuses en termes de réduction des émissions de GES, si l'on en juge par l'expérience de plusieurs pays de l'OCDE dans ce domaine. Par ailleurs, les règlements de construction – aussi utiles soient-ils – n'ont d'incidence que sur les nouveaux bâtiments.

Le gouvernement entend porter la part des énergies renouvelables dans les approvisionnements totaux en énergie primaire à 5-6 pour cent d'ici 2010 et 8-10 pour cent d'ici 2020. Un tel programme est à la limite de ce qui est techniquement réalisable compte tenu des possibilités offertes en matière de sources d'énergie renouvelables, notamment de biomasse (Banque mondiale, 1999). Sa mise en œuvre pourrait donc être coûteuse par rapport à d'autres méthodes de réduction des émissions de GES. De fait, les pouvoirs publics octroient des avantages fiscaux conséquents aux producteurs et aux utilisateurs d'énergies renouvelables, notamment des exonérations d'impôts et des aides directes à l'investissement (ces dernières représentant en moyenne 17 pour cent du coût

total des investissements). Ils imposent également aux entreprises de distribution d'acheter l'électricité produite à partir de ressources renouvelables à des tarifs de reprise fixes. Comme dans la plupart des pays de l'OCDE, les coûts de dépollution associés sont très élevés, atteignant environ 235 euros par tonne d'émissions de carbone évitées dans le cas de la biomasse et jusqu'à 560 euros dans le cas de l'électricité photovoltaïque¹. Par ailleurs, la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables permet d'éviter des émissions locales de polluants atmosphériques. L'intégration de ces avantages supplémentaires dans l'analyse se traduit par une baisse des coûts de dépollution, qui sont estimés à 222 euros par tonne d'émissions de carbone évitées dans le cas de la biomasse, et à 547 euros dans le cas de l'électricité photovoltaïque. Ces estimations sont nettement supérieures au prix des droits d'émission sur le marché de l'UE, qui devrait selon certaines prévisions s'établir dans une fourchette de 15 à 73 euros par tonne de carbone (AIE, 2002 et Criqui et Kitous, 2003). Cet écart tend à indiquer que la promotion des énergies renouvelables constitue une méthode coûteuse de réduction des émissions de GES, qui nécessite des aides publiques et des subventions croisées au sein du secteur de l'électricité pour être rentable, même si l'on tient compte de la valeur des émissions locales de polluants atmosphériques évitées.

Jusqu'ici, la politique relative au changement climatique n'a pas eu pour objectif de réduire la très forte intensité d'émission de GES qui caractérise la production d'électricité. Ainsi, le poids relatif des différents combustibles employés dans la production d'électricité est déterminé par des critères strictement commerciaux, en l'absence de toute directive officielle ou disposition fiscale destinée à encourager l'utilisation de combustibles plus propres. Dans ce contexte, la solution la plus rentable pour les producteurs consiste à utiliser le lignite national à forte teneur en carbone. Grâce à des coûts d'extraction très faibles, ce combustible est resté compétitif, même vis-à-vis du gaz naturel, sans subventions à la production. La réticence des autorités à imposer un impôt qui réduirait la demande de charbon est liée en partie à la crainte des répercussions sociales qu'aurait une telle mesure sur les régions minières de la Bohême septentrionale, où la restructuration de l'industrie charbonnière s'est déjà traduite par de forts taux de chômage. Fondée sur des préoccupations similaires et sur l'objectif de préserver l'indépendance énergétique du pays, la politique énergétique de l'État rendue publique en mars 2004 prévoit même la construction de nouvelles centrales au lignite et un assouplissement de la réglementation environnementale concernant son extraction².

De tels choix vont toutefois devenir de plus en plus coûteux. Les pressions exercées sur les activités à forte intensité de carbone vont s'accroître au cours des prochaines années, au fur et à mesure que les échanges internationaux de droits d'émission feront monter le prix du charbon en tant que combustible, incitant les gros consommateurs industriels et les producteurs d'électricité à

réduire leurs émissions de carbone. La possibilité de vendre des permis d'émission sur le marché mondial et sur celui de l'UE incitera à réduire les émissions de carbone. Pour l'heure, la tâche la plus urgente à accomplir consiste à appliquer la directive de l'UE relative à l'échange de quotas d'émission, en mettant en place l'infrastructure nécessaire et en établissant un plan national d'allocation de quotas. À cet égard, la directive de l'UE exige qu'une proportion minimale de ces quotas soit allouée à titre gratuit : 95 pour cent pour la première période de négoce (2005-2007) et 90 pour cent pour la seconde. Les autorités tchèques attribueront gratuitement la totalité des droits d'émission correspondant à la première période, et prévoient de faire de même pour la seconde période. Cette attribution fondée sur les droits acquis revient à transférer aux anciens pollueurs la rente de rareté créée par les contraintes de réduction des émissions de GES. L'ampleur de ce transfert est considérable puisque le système d'échange de quotas d'émission de l'UE couvrira plus des trois quarts des émissions de gaz à effet de serre en République tchèque. En dehors du système de négoce communautaire, les échanges internationaux de droits d'émission de carbone constitueront également une forme d'incitation économique à la réduction des émissions, compte tenu de la possibilité de vendre des crédits d'émission issus de mécanismes de projet. Le cadre juridique du marché des crédits d'émission provenant de mécanismes de projet reste à mettre définitivement au point, tant au sein de l'UE qu'au niveau international, et il est tributaire de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto. Néanmoins, une fois dissipée l'incertitude qui prévaut concernant le prix auquel les autorités tchèques pourront vendre des permis d'émission de carbone, cette valeur devrait constituer un plafond pour les coûts marginaux des programmes nationaux de réduction des émissions de carbone, dans la mesure où toute initiative plus coûteuse impliquerait une perte nette de bien-être pour la République tchèque.

Conclusions

Tandis que l'objectif de Kyoto sera sans doute atteint sans difficulté et qu'un programme d'économies d'énergie et d'utilisation de combustibles de substitution dans les transports a été mis en place, le niveau très élevé de l'intensité d'émission de la République tchèque indique qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Les échanges internationaux de droits d'émission permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre de manière ciblée et efficace par rapport au coût. Une hausse du prix des émissions de carbone rendra de plus en plus coûteuse l'utilisation du charbon, ce qui jette le doute sur la compatibilité des mesures en faveur de ce combustible avec les objectifs de long terme en matière de changement climatique. Un des problèmes posés par l'application de la directive européenne établissant un système d'échange de quotas d'émission de GES est lié à leur règle d'attribution, qui exige que 95 pour cent puis 90 pour cent de ces quotas soient alloués à titre gratuit. Les autorités tchèques ont l'inten-

tion d'aller au-delà de ces prescriptions, et d'attribuer la totalité des droits d'émission sans contrepartie pour les deux périodes considérées. Or, une telle attribution sur la base des droits acquis implique un transfert de ressources à l'industrie qui devrait être limité au minimum prévu par la législation communautaire. De plus, lorsqu'il pourra être déterminé, le prix auquel les autorités tchèques pourront vendre des permis d'émission au niveau international devrait servir de référence pour déterminer le niveau acceptable des coûts de dépollution dans le cadre des programmes nationaux. La politique consistant à relever le prix de l'énergie pour le rapprocher de son coût économique s'est révélée efficace pour réduire les émissions de GES sans effet négatif sur l'économie, et il faudrait aller plus loin dans ce domaine afin d'encourager les économies d'énergie. Parallèlement, un droit d'accise sur le charbon et les autres combustibles fossiles devrait être introduit dans les secteurs qui ne sont pas couverts par le système d'échange de droits, pour éviter un glissement de consommation de l'électricité ou du gaz vers le charbon. Inversement, les programmes destinés à promouvoir les sources d'énergie renouvelables devraient être revus à la baisse jusqu'à ce que leur surcoût (lié à l'investissement que représentent les nouvelles centrales électriques moins polluantes) corresponde à la valeur des externalités liées à la diminution de la pollution atmosphérique et à la réduction des émissions de GES. Pour atteindre ce résultat avec un très bon rapport coût-efficacité, les autorités peuvent attribuer les subventions à la production d'énergie renouvelable par le biais d'une procédure d'enchères inversées; le gouvernement fixe le prix maximum qu'il est prêt à payer, puis invite les fournisseurs à lui soumettre des offres à un prix inférieur.

Pollution atmosphérique

Principaux enjeux

La pollution atmosphérique représente une menace pour la santé et la qualité de la vie, et porte atteinte aux écosystèmes et aux structures. Selon certaines estimations, les coûts économiques correspondants, qui sont souvent indirects et n'apparaissent qu'après un long délai, sont considérables³. La qualité de l'air en République tchèque était médiocre lorsque s'est amorcé le processus de transition vers l'économie de marché, au début des années 90, mais des progrès sensibles ont été accomplis depuis lors. Il est nécessaire que cette amélioration se poursuive dans l'avenir, mais les futures avancées risquent fort de devenir plus coûteuses et pourraient ne pas bénéficier du même soutien de la part de la population que dans les années 90, au cours desquelles le changement de qualité de l'air avait été clairement perceptible. Aujourd'hui, le principal enjeu est de parvenir à réduire la pollution atmosphérique à un faible coût, afin de limiter les répercussions négatives de cette réduction sur la dimension économique du développement durable.

Résultats

Malgré le recul très marqué des émissions de polluants atmosphériques classiques par unité de PIB au cours des années 90, l'intensité des émissions de l'économie dans son ensemble demeure relativement forte (tableau 7.4). Les émissions de dioxyde de soufre par unité de PIB ont chuté de 85 pour cent dans les années 90, mais leur niveau était encore plus de deux fois supérieur à la moyenne de l'UE à la fin de la décennie, même s'il était plus faible qu'en Hongrie, en Pologne et en République slovaque (graphique 7.1). Ce niveau élevé d'émissions par unité de PIB est principalement dû à l'utilisation intensive de lignite à haute teneur en soufre pour la production d'électricité. Le recul des émissions de dioxyde d'azote par unité de PIB durant les années 90 a été moins frappant, car la forte réduction de l'intensité des émissions provenant de sources fixes a été compensée en partie par des hausses sensibles des émissions des véhicules à moteur. En 2000, le rapport entre émissions de dioxyde d'azote et PIB était encore deux fois plus élevé que dans l'UE. En revanche, l'intensité des émissions de composés organiques volatils (COV) par unité de PIB était proche de la moyenne de l'UE, même en 1990, et a globalement évolué de manière très similaire à celle de l'Union européenne au cours de la décennie (graphique 7.2). La diminution des émissions nationales, conjuguée à une forte baisse des flux de polluants atmosphériques en provenance d'Europe occidentale, s'est traduite par une réduction marquée des concentrations de dioxyde de soufre et de dioxyde d'azote au cours des années 90. De ce fait, les problèmes liés à l'acidification des sols, au smog et à l'ozone se sont atténués, mais ils demeurent très sérieux dans certaines régions de la République tchèque.

Politique menée

La République tchèque s'est engagée à réduire ses émissions de certains polluants atmosphériques en vertu de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance⁴ (CPATLD) de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU) (graphique 7.3). Les objectifs fixés dans le Protocole de 1999 à la CPATLD impliquent une réduction supplémentaire significative des émissions d'oxydes d'azote et de COV (autres que le méthane) d'ici 2010. Par contre, le plafond d'émissions de dioxyde de soufre fixé pour 2010 était déjà respecté en 1999. La loi de 2002 sur la protection de l'air contre les polluants (dite loi sur la pureté de l'air)⁵ est destinée à transposer dans la législation tchèque l'acquis communautaire sur la pollution atmosphérique et la protection de la couche d'ozone (Commission des Communautés européennes, 2002). Toute la législation dérivée relative à ce domaine a déjà été adoptée, mais des valeurs limites et des plafonds d'émission doivent encore être établis.

Le recours persistant à la réglementation pour réduire les émissions de polluants atmosphériques va probablement devenir de plus en plus coûteux au

Tableau 7.4. Principaux indicateurs : pollution atmosphérique

	Variation des émissions par unité de PIB, 1990-99 ¹			Niveau des émissions, 1999 ²			Amélioration de l'efficacité productive, 1990-1999	
	Dioxyde de soufre	Dioxyde d'azote	COV	Dioxyde de soufre	Dioxyde d'azote	COV	Dioxyde de soufre par unité d'électricité produite	Dioxyde d'azote par véhicule
	Pourcentage par an			Grammes par dollar de PIB				
Australie	3.1	-1.9	-2.9	3.9	5.5	4.1	n.d.	n.d.
Autriche	-10.2	-3.5	-6.5	0.2	0.9	1.2	-77.2	-32.5
Belgique	-9.2	-3.6	-4.8	0.8	1.2	1.1	-64.4	-22.6
Canada	-5.3	-2.8	-2.9	3.2	2.6	3.5	n.d.	n.d.
République tchèque	-19.1	-6.6	-5.7	2.1	3.0	1.9	n.d.	n.d.
Danemark	-14.2	-4.9	-5.2	0.4	1.6	1.0	-79.8	-38.9
Finlande	-13.0	-3.8	-4.1	0.7	2.1	1.4	-65.3	-28.7
France	-8.3	-3.8	-5.1	0.5	1.2	1.4	-52.0	-37.8
Allemagne	-20.1	-7.1	-8.8	0.4	0.9	0.9	-85.2	-43.7
Grèce	-1.4	-0.3	-0.2	3.6	2.5	2.6	-4.6	-22.3
Hongrie	-6.1	-1.1	-3.8	5.5	2.1	1.4	n.d.	n.d.
Islande	-1.1	-1.7	-4.9	3.7	3.9	1.4	n.d.	n.d.
Irlande	-8.1	-6.3	-7.9	1.7	1.3	1.0	-35.8	-19.0
Italie	-7.6	-4.3	-4.4	0.8	1.2	1.4	-52.8	-31.3
Japon	-1.7	-1.3	-2.4	0.3	0.5	0.6	n.d.	n.d.
Corée	-8.9	-3.3	-9.7	1.6	1.9	0.2	n.d.	n.d.
Luxembourg	-18.7	-9.1	-7.9	0.2	0.9	0.9	n.d.	n.d.
Mexique	-0.4	-0.9	-9.3	1.6	1.6	1.4	n.d.	n.d.
Pays-Bas	-10.1	-6.5	-8.8	0.3	1.1	0.7	-50.2	
Nouvelle-Zélande	-0.4	-0.5	-1.6	0.7	3.0	2.6	n.d.	n.d.
Norvège	-9.7	-2.8	-1.8	0.2	2.0	3.0	n.d.	n.d.
Pologne	-10.0	-6.6	-4.8	5.1	2.8	2.2	n.d.	n.d.
Portugal	-2.1	-0.9	0.1	2.4	2.3	3.1	-17.7	-18.3 ³
Slovaquie	-13.7	-7.4	-5.6	3.3	2.4	2.0	n.d.	n.d.
Espagne	-5.8	-2.1	-3.5	2.2	1.7	3.6	-39.4	-14.4
Suède	-8.3	-4.3	-3.9	0.3	1.3	2.1	-26.0	
Suisse	-6.0	-5.4	-6.3	0.1	0.5	0.9	n.d.	n.d.
Turquie	3.2	1.0	0.0	3.4	2.3	1.6	n.d.	n.d.

Tableau 7.4. Principaux indicateurs : pollution atmosphérique (suite)

	Variation des émissions par unité de PIB, 1990-99 ¹			Niveau des émissions, 1999 ²			Amélioration de l'efficacité productive, 1990-1999	
	Dioxyde de soufre	Dioxyde d'azote	COV	Dioxyde de soufre	Dioxyde d'azote	COV	Dioxyde de soufre par unité d'électricité produite	Dioxyde d'azote par véhicule
	Pourcentage par an			Grammes par dollar de PIB				
Royaume-Uni	-13,9	-7,9	-6,6	1,0	1,3	1,4	-72,8	-51,0
États-Unis	-5,5	-2,5	-4,7	2,0	2,7	1,9	n.d.	n.d.
Union européenne	-11,1	-5,0	-5,3	0,8	1,2	1,5		
OCDE Europe	-10,1	-4,8	-5,0	1,2	1,4	1,5		
OCDE	-6,7	-2,9	-4,4	1,5	1,9	1,6		

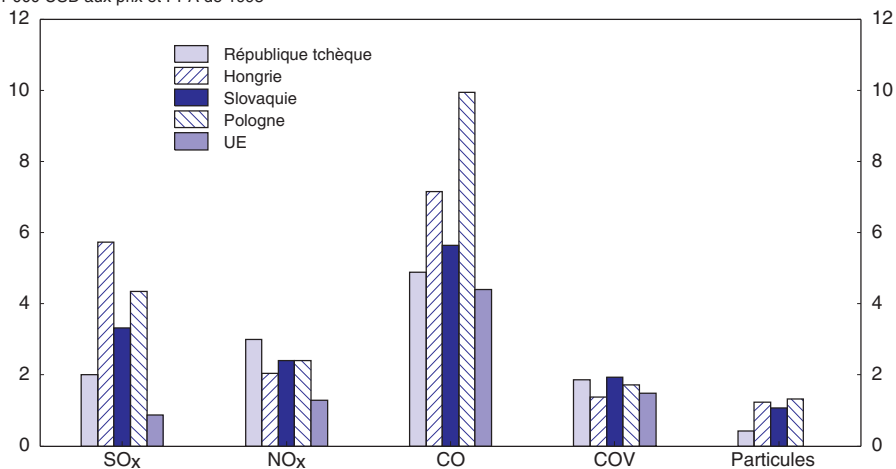
Note : Pour la moyenne OCDE, dans le cas des pays où les données sont manquantes pour 1990 ou 1999, on a utilisé les données de la dernière année disponible. Les données estimées pour 1999 représentent environ 5 pour cent du total de la zone. Le PIB est mesuré aux prix de 1995. Les agrégations entre pays se fondent sur les taux de change à parité de pouvoir d'achat de 1995.

1. Australie : 1995-99 pour le dioxyde de soufre ; Nouvelle-Zélande : 1990-98 ; Mexique : 1994-98 pour le dioxyde de soufre et les COV et 1990-98 pour le dioxyde d'azote ; Slovaquie : 1990-98 pour le dioxyde de soufre et le dioxyde d'azote et 1990-97 pour les COV.
2. 2000 pour la République tchèque. 1998 pour le Mexique, la Nouvelle-Zélande et dioxyde de soufre et dioxyde d'azote en Slovaquie ; 1997 pour les COV en Slovaquie.
3. Entre 1990 et 1997 pour le Portugal.

Source : Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) ; Organisation mondiale de la santé ; OCDE (2002a).

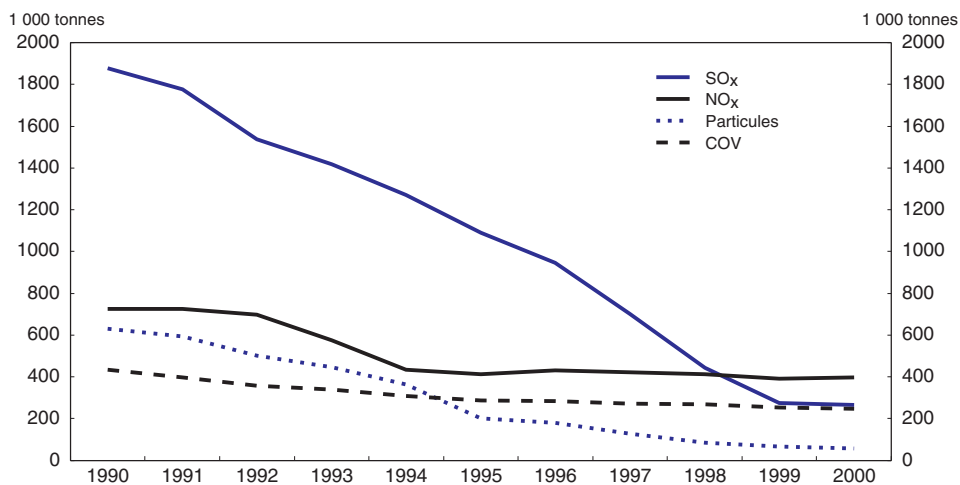
Graphique 7.1. **Intensité des émissions de polluants atmosphériques classiques à la fin des années 90**

Kg/1 000 USD aux prix et PPA de 1995



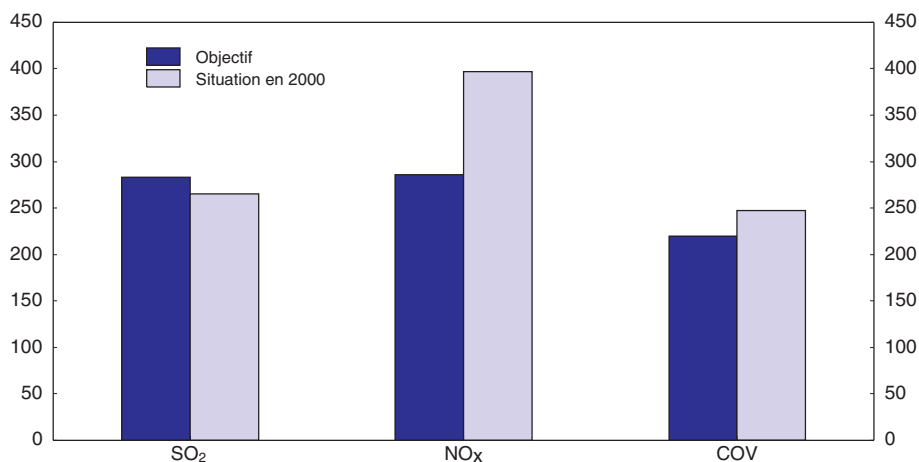
Source : OCDE, statistiques de la Direction de l'environnement.

Graphique 7.2. **Émissions de polluants atmosphériques sur la période 1990-2000**



Source : Données OCDE sur l'environnement, Compendium 2002.

Graphique 7.3. Objectifs fixés par la Convention de la CEE-ONU sur la pollution atmosphérique à longue distance et situation en 2000



Source : Ministère de l'Environnement (2001) et données OCDE sur l'environnement.

cours des années à venir. La principale méthode utilisée jusqu'ici, à savoir le plafonnement des émissions provenant de nouvelles et d'anciennes sources fixes sur la base des meilleures techniques disponibles, a débouché sur une nette réduction des émissions. Elle a cependant eu pour corollaire de très lourds investissements dans les techniques antipollution, supérieurs à 1 pour cent du PIB en moyenne pendant les années 90. Dans la mesure où cette approche consiste à limiter les émissions sans tenir compte du coût de leur réduction, il est peu probable qu'elle permette d'obtenir les coûts de dépollution les plus faibles pour l'économie dans son ensemble. Néanmoins, des études émanant d'autres pays indiquent que les avantages de cette politique l'emportent sur ses coûts. Toutefois, en tant que futur membre de l'UE, la République tchèque est tenue d'appliquer des plafonds d'émission à toutes les grandes installations de combustion, indépendamment de leur âge. La modernisation de toutes ces grandes installations a indéniablement contribué au recul des émissions de soufre. Ainsi, en 2000, le principal producteur d'électricité avait doté toutes ses centrales au charbon d'équipements de désulfuration pour se conformer à la législation tchèque en vigueur⁶, réduisant sensiblement leurs émissions. Néanmoins, le respect de la Directive relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des grandes installations de combustion exigera une nouvelle baisse de 60 pour cent des émissions pour les plus grandes centrales

électriques, et de plus de 80 pour cent pour les installations de plus petite taille⁷. La rénovation des vieux équipements nécessaire pour abaisser encore les émissions aura un coût considérable, qui variera probablement d'une centrale à une autre.

Un recours accru à des instruments économiques permettrait d'abaisser les coûts de dépollution pour l'ensemble de l'économie. Des redevances d'émission sont appliquées à divers polluants atmosphériques, mais elles sont généralement fixées à un niveau trop faible pour avoir un impact significatif. Ainsi, la redevance d'émission pour le dioxyde de soufre n'est que de 30 euros par tonne, alors qu'elle s'élève à 48 euros par tonne en République slovaque et à 3 300 euros par tonne en Suède. Il n'existe aucun système de permis d'émission négociables pour les polluants atmosphériques en République tchèque, et un tel dispositif pourrait être difficile à mettre en place dans la mesure où les centrales électriques à combustibles fossiles appartiennent pour l'essentiel à une seule et même entreprise, même s'il existe un grand nombre de centrales indépendantes de taille plus modeste. Dans ces circonstances, des redevances d'émission pourraient constituer une solution plus efficace, mais la fiscalité devrait alors être considérée comme un substitut à la réglementation par plafonnement des émissions. Des instruments économiques ont été employés avec davantage de détermination pour lutter contre la pollution atmosphérique provenant de sources diffuses. La taxe routière sur les véhicules utilitaires (prélevée sur chaque véhicule) varie en fonction des caractéristiques d'émission du véhicule, une surtaxe de 15 pour cent étant appliquée aux voitures antérieures à 1990, tandis qu'un abattement de 50 pour cent est accordé aux véhicules conformes à la norme EURO 3. Le traitement des carburants automobiles diffère également en fonction de leur teneur en polluants, et les autorités envisagent des mesures de tarification routière.

Conclusions

La République tchèque a amélioré la qualité de l'air principalement en relevant les prix de l'énergie et en recourant à la réglementation. L'adhésion à l'UE a conduit les pouvoirs publics à mettre de nouveau l'accent sur la réglementation pour réduire la pollution atmosphérique. Néanmoins, la poursuite de la baisse des émissions devrait avoir pour principal vecteur l'utilisation d'instruments économiques offrant un meilleur rapport coût-efficacité. La hausse des redevances d'émission constituerait une méthode efficace pour concentrer les réductions dans les domaines où elles peuvent être réalisées au moindre coût. S'agissant des sources diffuses de pollution atmosphérique, la différenciation de la taxe routière en fonction des caractéristiques d'émission du véhicule constitue un mécanisme utile pour accélérer le renouvellement du parc automobile avec des véhicules plus respectueux de l'environnement. Cette taxe n'est cependant

prélevée pour l'heure que sur les véhicules utilitaires, et l'on devrait envisager d'élargir son application. En outre, définir cette taxe par kilomètre parcouru et non par véhicule permettrait d'en faire un instrument plus ciblé. L'instauration de la tarification routière contribuerait aussi très efficacement à réduire les émissions diffuses dans les villes. La taxe kilométrique annuelle et la tarification routière pourraient être appliquées à un taux réduit aux camions, dans la mesure où la plupart d'entre eux seront de toute façon équipés des dispositifs techniques requis pour pouvoir emprunter les autoroutes autrichiennes et allemandes.

Notes

1. L'estimation du coût de dépollution est obtenue en divisant les coûts par le volume d'émissions de GES évitées. Pour chaque source d'énergie renouvelable, les coûts pris en compte comprennent les aides financières et la différence entre le tarif de reprise fixe et le prix de gros de l'électricité, multipliée par le volume correspondant. La réduction de la pollution atmosphérique constitue une source d'économies supplémentaires. Néanmoins, dans toute analyse coûts-avantages, l'option que constitue la dépollution doit être évaluée par rapport à une autre forme d'investissement, la construction d'une centrale au gaz s'imposant à cet égard en tant que solution à étudier.
2. Il est envisagé de transférer aux régions la responsabilité de la réglementation environnementale concernant l'extraction du lignite.
3. Ainsi, le coût de la pollution de l'air en Autriche, en France et en Suisse a été estimé à pas moins de 3 pour cent du PIB en 1996 (OMS, 1999).
4. Cette convention axée sur certains problèmes environnementaux des pays membres de la CEE-ONU a été complétée par huit protocoles. Ceux-ci imposent aux États parties des obligations ou des mesures précises à adopter, et posent ainsi les grands principes de la coopération internationale en matière de réduction de la pollution atmosphérique.
5. Adoptée en février 2002 et entrée en vigueur le 1^{er} juin de la même année.
6. Aux termes de la loi sur l'air de 1997, la teneur en soufre des gaz de combustion dégagés devait être inférieure à 500 mg de soufre par mètre cube. Or, la Directive relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des grandes installations de combustion prévoit un plafond de 200 mg par mètre cube.
7. La loi de 1997 fixe un plafond de 1 700 mg par mètre cube alors que la limite définie par l'UE est de 300 mg par mètre cube (Centre régional pour l'environnement, 1998).

Bibliographie

AIE (Agence internationale de l'énergie) (2001), *Energy Policies of IEA Countries, Czech Republic 2001 Review*, Paris.

AIE (2002), *Beyond Kyoto: Energy Dynamics and Climate Change Stabilisation*, Paris.

AIE (2003), *Energy Prices and Taxes*, Paris.

Commission des Communautés européennes (2002), *Rapport régulier 2002 sur les progrès réalisés par la République tchèque sur la voie de l'adhésion*, SEC(2002) 1402, Bruxelles, 9 octobre 2002.

Criqui, P. et A. Kitous (2003), « Kyoto Protocol Implementation Technical Report: Impacts of Linking JI and CDM Credits to the European Emission Allowance Trading Scheme », rapport rédigé sous contrat pour la direction générale de l'environnement de la Commission européenne.

Ministère de l'Environnement (2001), *State Environmental Policy of the Czech Republic*, (www.zamest.nfs/defc).

Ministère de l'Environnement et Institut tchèque d'hydrométéorologie (2001), *The Czech Republic's Third National Communication, on the UN Framework Convention on Climate Change*.

OCDE (1999), *Examens des performances environnementales. République tchèque*, OCDE, Paris.

OCDE (2001), *Études économiques de l'OCDE. République tchèque*, OCDE, Paris.

OMS (Organisation mondiale de la santé) (1999), « Health Costs due to Road Traffic-related Air Pollution: an Impact Assessment Project of Austria, France and Switzerland », rapport de synthèse préparé pour la Conférence ministérielle de l'OMS sur l'environnement et la santé, Londres, juin.

Glossaire

ARP	Agence pour le développement des entreprises
a.s	Société par actions
BCE	Banque centrale européenne
CBMT	Cadre de budgétisation à moyen terme
CEZ	Compagnie tchèque d'électricité
CKA	Agence tchèque de consolidation
CNB	Banque nationale tchèque
COV	Composés organiques volatils
CPATLD	Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance
CSSD	Parti social-démocrate tchèque
CzechIndustry	Agence pour le développement de l'industrie
CzechInvest	Agence pour l'investissement étranger
CZSO	Office statistique tchèque
EES	Évaluation environnementale stratégique
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
EURES	Services européens de l'emploi
FNM	Fonds pour la propriété de l'État
GES	Gaz à effet de serre
IDE	Investissement direct étranger
IPC	Indice des prix à la consommation
KDU-CSL	Parti chrétien-démocrate
KOB	Banque de consolidation
LPE	Législation relative à la protection de l'emploi
MCE II	Mécanisme de change européen II
NMS	Niveau minimum de subsistance
ONG	Organisation non gouvernementale
PAMT	Politique active du marché du travail
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PIRLS	Programme international en matière de lecture
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PME	Petites et moyennes entreprises
PPA	Parité de pouvoir d'achat
R-D	Recherche et développement
SCN	Système de comptabilité nationale
SEC95	Système européen de comptes économiques intégrés
SFP	Statistiques de finances publiques
SME	Système monétaire européen
SZDC	Administration de l'infrastructure ferroviaire

TEMI
TI
TIC
TVA

Taux effectif moyen d'imposition
Technologies de l'information
Technologies de l'information et des communications
Taxe sur la valeur ajoutée

Table des matières

Résumé	8
Évaluation et recommandations	11
1. Situation et enjeux économiques	25
La croissance s'accélère	25
Les conditions monétaires sont satisfaisantes	29
Politique budgétaire et réforme des dépenses publiques	29
Des mesures pour faciliter l'entrée dans la zone euro	33
Améliorer la politique à l'égard des entreprises	35
Améliorer le redéploiement de la main-d'œuvre	38
Autres aspects de l'action publique : l'environnement	42
Notes	43
Bibliographie	45
<i>Annexe 1.A1. Révision récente des statistiques du PIB</i>	46
2. Politique budgétaire et réforme des dépenses publiques	47
Déficits enregistrés en 2003 et 2004	49
Le programme de réforme budgétaire améliore les procédures budgétaires et s'attaque au déficit	52
Autres questions liées à la réforme des dépenses publiques	70
Administration électronique	71
Le rôle des administrations infranationales dans la politique budgétaire	71
Notes	76
Bibliographie	79
<i>Annexe 2.A1. Progrès de la mise en œuvre des propositions de réforme budgétaire de 2003</i>	80
<i>Annexe 2.A2. Données de base sur les comptes publics</i>	84
<i>Annexe 2.A3. Comptes des administrations publiques</i>	91
3. Comment entrer dans la zone euro dans de bonnes conditions	95
La stratégie tchèque pour l'adoption de l'euro est solide	95
Il sera difficile de respecter les critères de Maastricht	99
Notes	106
Bibliographie	107
<i>Annexe 3.A1. Les critères de Maastricht pour l'entrée dans la zone euro</i>	108
<i>Annexe 3.A2. Déclaration de la banque nationale tchèque sur le critère de taux de change</i>	110

4. Améliorer la politique à l'égard des entreprises	111
Les restructurations d'entreprises se heurtent à un environnement juridique inadapté	112
Les dispositifs de soutien ciblé en faveur des entreprises sont très répandus	119
Les positions dominantes sont courantes dans les industries de réseau	126
Notes	132
Bibliographie	135
<i>Annexe 4.A1. Inscription d'une société au registre du commerce</i>	136
<i>Annexe 4.A2. Mesures ciblées destinées à attirer l'IDE : leçons à tirer de l'expérience internationale</i>	138
<i>Annexe 4.A3. Les registres de crédit des entreprises</i>	139
<i>Annexe 4.A4. Réglementation des industries de réseau</i>	140
5. Améliorer le redéploiement de la main-d'œuvre	143
Remédier aux pièges de l'inactivité et accroître la mobilité	147
Le coin fiscal est trop élevé	163
La législation relative à la protection de l'emploi est inégale	164
Formation des salaires	167
L'acquisition de qualifications et l'éducation ne réagissent pas suffisamment à l'évolution de la demande du marché du travail	168
L'intégration de la population tzigane devrait recevoir une priorité plus élevée	171
Notes	177
Bibliographie	180
<i>Annexe 5.A1. Dépenses de protection sociale</i>	182
<i>Annexe 5.A2. Taux de compensation pendant le chômage</i>	183
<i>Annexe 5.A3. Calcul des indemnités de maladie</i>	185
<i>Annexe 5.A4. Procédures administratives de préavis et de licenciement</i>	186
6. Politique d'immigration : faire face aux besoins engendrés par le vieillissement de la population active	189
Historique des mouvements migratoires : vers une libre circulation de la main-d'œuvre	189
Une politique d'immigration en gestation	196
L'impact économique de l'immigration est très probablement positif, mais il est difficile de le quantifier	203
L'émigration devrait rester faible	212
Conclusions et recommandations en vue d'une politique d'immigration plus ciblée	218
Notes	222
Bibliographie	224
7. Questions environnementales pour un développement durable	227
Changement climatique	227
7.1. L'intégration des politiques relatives aux différentes dimensions du développement durable	228
Pollution atmosphérique	236
Notes	244
Bibliographie	245
Glossaire	247
Encadrés	
1.1. La situation politique	26
1.2. Prévisions économiques de l'OCDE, automne 2004	27
1.3. Structure du secteur des entreprises en République tchèque	37
2.1. Évaluation de la politique budgétaire et de la réforme des dépenses publiques	48
2.2. Comptes budgétaires publics	50

3.1.	Évaluation de la politique concernant l'entrée dans la zone euro	96
3.2.	Calendrier de la procédure d'évaluation pour l'entrée dans la zone euro	98
3.3.	Le régime de ciblage de l'inflation mis en place par la Banque nationale tchèque	101
4.1.	Analyse de l'environnement dans lequel opèrent les entreprises	113
4.2.	Soutien ciblé en faveur des industries manufacturières et de certaines activités de services	121
4.3.	Soutien aux petites et moyennes entreprises (PME)	124
5.1.	Évaluation de l'action menée et recommandations pour le marché du travail et les qualifications de la main-d'œuvre	144
5.2.	Le système de protection sociale	147
5.3.	La nouvelle loi sur l'emploi	151
5.4.	Politiques actives du marché du travail	161
5.5.	Protection de l'emploi : modification de la législation	167
6.1.	Évaluation de la politique migratoire : effets des migrations sur l'économie	190
6.2.	Statistiques des flux migratoires	192
6.3.	Législation et procédures en matière d'immigration	198
6.4.	Projet pilote relatif à la sélection active de travailleurs étrangers qualifiés	201
6.5.	Régime des travailleurs tchèques dans l'UE à 15 durant la période transitoire	214
7.1.	L'intégration des politiques relatives aux différentes dimensions du développement durable	228

Tableaux

2.1.	Effets des mesures côté recettes sur le budget de l'État, selon les <i>Perspectives budgétaires</i> 2004-2006	56
2.2.	Incidence des mesures côté dépenses sur le budget de l'État, selon les <i>Perspectives budgétaires</i> 2004-2006	56
2.3.	Principales sources restantes de recettes de privatisation	60
2.4.	Indicateurs de résultats : viabilité des revenus des retraités	61
2.5.	Coût des retraites par rapport au PIB	65
2.6.	Principales caractéristiques des finances publiques aux trois échelons d'administration	72
2.A2.1.	Fonds extrabudgétaires	87
2.A2.2.	Garanties et engagements hors budget	88
2.A3.1.	Comptes de trésorerie ajustés des administrations publiques, 2000-2004, en pourcentage du PIB	92
2.A3.2.	Comptes de trésorerie ajustés des administrations publiques, 2000-2004	93
3.1.	Le respect des critères de Maastricht : problème de calendrier	98
4.1.	Tarifs de l'opérateur historique pour les appels locaux et à longue distance	128
4.2.	Tarifs du haut débit : comparaison des meilleures offres en 2003 avec un débit descendant de 512 Kbps	129
4.3.	Ouverture des marchés de l'énergie	131
4.A1.1.	Étapes de l'inscription au registre du commerce	137
5.1.	Aide aux foyers à faible revenu et prestations familiales	148
5.2.	Définition du niveau minimum de subsistance (NMS) et des critères de ressources pour l'assistance aux foyers à faible revenu	150
5.3.	Taux effectifs moyens d'imposition (TEMI) pour les personnes passant d'un chômage à plein-temps à un emploi à plein-temps	153
5.4.	Régimes d'invalidité	157
5.5.	Barème de cotisations à la sécurité sociale et à l'assurance-maladie	163
5.A1.1.	Dépenses de protection sociale, 2003	182
5.A2.1.	Taux de compensation nets pour une personne seule durant la période initiale de chômage	183
5.A2.2.	Taux de compensation nets pour les bénéficiaires à faible revenu	184
5.A3.1.	Calcul des indemnités de maladie	185
5.A4.1.	Procédures administratives de préavis et de licenciement	186
6.1.	Résidents tchèques dans certains pays de l'OCDE, début des années 2000	193
6.2.	Répartition de l'emploi, 2003	205

6.3. Niveau d'instruction des travailleurs d'Europe centrale et orientale	209
6.4. Régime des travailleurs tchèques dans l'UE à 15 au cours des deux premières années de la période transitoire	215
6.5. Intentions d'émigration dans les pays candidats à l'adhésion à l'UE, avril 2002	217
6.6. Intentions d'émigration en République tchèque (en pourcentage de la population de 18-59ans)	217
7.1. Indicateurs de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES), grammes d'équivalent CO ₂ par \$PPA de PIB	229
7.2. Emissions de GES et indicateurs sectoriels	230
7.3. Projections des émissions de GES, scénario de référence et scénario de forte croissance	232
7.4. Principaux indicateurs : pollution atmosphérique	238

Graphiques

1.1. Croissance de la production	28
1.2. Durée de la période de rattrapage	28
1.3. Inflation et taux d'intérêt	30
1.4. Tendances du déficit budgétaire et des dépenses et recettes publiques	31
1.5. Déficit prévus et effectifs du budget de l'Etat	32
1.6. Coin fiscal moyen supporté par un célibataire, 2003	32
1.7. Pourcentage d'augmentation de dépendance économique des personnes âgées de 2020	34
1.8. Utilisation de la main-d'œuvre	38
1.9. Pourcentage de la population ayant fait des études supérieures, 2001	40
2.1. Objectifs de déficit dans les <i>Perspectives budgétaires</i> du ministère des Finances pour 2003-2006 et 2005-2007	53
2.2. Évolution du coût des pensions de vieillesse par rapport au PIB, comparaison internationale	63
2.3. Taux de remplacement global assuré par les retraites sur la période 1988-2001	64
3.1. Les critères budgétaires de Maastricht et les ambitions du Programme de convergence 2004	100
3.2. Taux de référence pour le critère d'inflation de Maastricht	102
3.3. Fourchette de 2.25 pour cent et évolution passée des taux de change	105
4.1. Nombre de procédures de faillite engagées et réglées	115
4.2. Dépenses téléphoniques annuelles des petites entreprises, mai 2004	128
5.1. Sources du revenu mensuel des familles en chômage de longue durée, 2004	152
5.2. Gains bruts et revenu net, données mensuelles, 2003	154
5.3. Répartition des dépenses au titre des politiques actives du marché du travail, 2003	160
5.4. Rigueur de la législation relative à la protection de l'emploi, 2003	165
5.5. Coût des licenciements en fonction de l'ancienneté, 2003	166
5.6. Part de la population suivant des programmes d'enseignement à temps plein	169
6.1. Flux migratoires des Tchèques, des Slovaques et des ressortissants d'autres pays	193
6.2. Ressortissants de pays d'Europe centrale et orientale résidant dans des pays occidentaux de l'UE	194
6.3. Résidents étrangers par type de visa, 1992-2003	195
6.4. Principaux pays d'origine des résidents étrangers	195
6.5. Étrangers travaillant en République tchèque, par type de permis	197
6.6. Migrations et incitations à émigrer en République tchèque à partir de la Slovaquie	206
6.7. Structure de qualification des emplois des titulaires d'un permis de séjour temporaire, par principal pays d'origine, 2003	208
6.8. Emplois supplémentaires nécessaires pour stabiliser le rapport population âgée/salariés	212
6.9. Rémunération brute annuelle moyenne en Allemagne et en République tchèque	213
7.1. Intensité des émissions de polluants atmosphériques classiques à la fin des années 90	240
7.2. Émissions de polluants atmosphériques sur la période 1990-2000	240
7.3. Objectifs fixés par la Convention de la CEE-ONU sur la pollution atmosphérique à longue distance et situation en 2000	241

STATISTIQUES DE BASE DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, 2003

LE PAYS

Superficie (1 000 km ²)	79	Villes principales, 31.12.2002 (1 000 habitants)	
Agriculture, 2002 (%)	54	Prague	1 187
Forêt, 2002 (%)	34	Brno	387
		Ostrava	315

LA POPULATION

Population (1 000)	10 211	Emploi (1 000)	4 698
Densité au km ²	129	Agriculture (%)	5
Accroissement naturel de la population (1 000)	-18	Industrie (%)	40
Migration nette (1 000)	26	Services (%)	56

LE GOUVERNEMENT

Consommation publique (% du PIB)	24	Chambre des députés, Mars 2003	Sièges
Recettes totales du secteur public (% du PIB)	42	Parti social démocrate tchèque	70
Dette publique, définition des comptes nationaux (% du PIB)	37	Parti démocratique civique	58
		Parti communiste	41
		Union pour la liberté/Union démocrate chrétienne	31
		- Coalition de la Parti Populaire	
		Total	200

LA PRODUCTION

PIB, prix courants (billion CZK)	2 551	Origine de la valeur ajoutée (%)	
PIB par habitant (USD, prix courants)	8 864	Agriculture	3
Formation brute de capital fixe (% du PIB)	27	Industrie	38
		Services	59

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations de biens et de services (% PIB)	62	Importations de biens et de services (% PIB)	65
Principales exportations (% du totales de marchandises)		Principales importations (% du totales de marchandises)	
Machines et matériel de transport	50	Machines et matériel de transport	43
Produits manufacturés	35	Produits manufacturés	31
Produits chimiques	12	Produits chimiques	11

LA MONNAIE

Unité monétaire : Koruny tchèque		Unités monétaires par euro	
Unités monétaires par dollar, 2003	28.13	Année 2003	31.84
		Août 2004	31.63

Note : On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

Résumé

Après son adhésion à l'Union européenne, le principal impératif de la République tchèque est de renforcer ses perspectives de croissance. À l'heure actuelle, le potentiel de croissance est légèrement supérieur à 3 pour cent, ce qui implique un rythme modéré de rattrapage du niveau de vie dans l'UE et ailleurs. Des objectifs plus ambitieux sont possibles sur le front de la croissance, et il est heureux que le programme du nouveau gouvernement en tienne compte. Cette *Étude* fait ressortir quatre grands défis.

Assainir les finances publiques

L'assainissement budgétaire est le problème majeur de la politique macroéconomique. Il s'impose non seulement pour faire face au vieillissement et modérer la charge fiscale mais aussi pour remplir les conditions d'entrée dans la zone euro. Un programme judicieux de réformes budgétaires a été mis en route, qui prévoit notamment un système de plafonds de dépenses globaux pluriannuels et d'importantes coupes dans les dépenses. Cependant, jusqu'ici, ce sont surtout des mesures d'accroissement des recettes qui ont été mises en œuvre et les mesures prises du côté des dépenses n'ont pas encore pleinement porté leurs fruits. Les efforts déployés pour obtenir un large consensus politique sur la réforme des retraites sont certes louables, mais il faut souligner que, quelle que soit la réforme qui sera finalement appliquée, elle devra générer des économies budgétaires considérables. Tandis que la réforme des soins de santé doit aussi induire des économies, les propositions concrètes se font attendre dans ce domaine. Pour faciliter l'évaluation de la position budgétaire réelle, les fonds extra-budgétaires doivent être plus étroitement intégrés dans les procédures générales de budgétisation du secteur public. En outre, la décentralisation accrue des services publics rend d'autant plus nécessaires les bonnes pratiques budgétaires et la transparence dans les administrations régionales et municipales.

Réussir l'entrée dans la zone euro

La Banque centrale et le ministère des Finances ont formulé une stratégie transparente pour l'entrée dans la zone euro, qui prévoit de minimiser la durée du passage dans le MCE II. Des rapports annuels évalueront les conditions économiques au regard des critères de Maastricht et une demande d'entrée dans le MCE II ne sera présentée que si la probabilité d'un premier examen positif par les autorités de l'UE est forte. L'objectif de 3 pour cent retenu pour l'inflation en vue de l'entrée dans la

zone euro se justifie dans une optique à moyen terme. Peut-être sera-t-il cependant difficile d'expliquer comment cet objectif peut se concilier avec le critère de Maastricht pour la stabilité des prix. Les autorités tchèques devront donc *apporter une grande attention à la façon dont les critères de Maastricht sont interprétés et appliqués par la Commission européenne et la BCE et adapter leur stratégie de communication en conséquence.*

Créer un climat plus propice à l'entreprise

Le rattrapage du niveau de vie devra provenir pour l'essentiel d'une stimulation des gains de productivité. Cela suppose une réallocation plus rapide des ressources entre les entreprises et une croissance plus vigoureuse de la productivité dans l'entreprise. Alors que la République tchèque se montre très compétitive pour attirer l'investissement direct étranger, sa politique envers les entreprises peu performantes et les jeunes entreprises présente des carences, ce qui a pour effet de freiner les entrées et sorties. Les procédures de faillite sont lourdes, souvent très longues et se soldent généralement par la liquidation d'entreprises parfois dépouillées de leurs actifs. Des réformes sont programmées de longue date, et il est heureux de constater qu'une nouvelle législation semble finalement se mettre en place. Cette législation entend renforcer le rôle des créanciers, accélérer les procédures et favoriser les concordats. De même, les initiatives visant à simplifier l'inscription au registre du commerce sont tout à fait opportunes et devraient être mises en œuvre dès que possible. Le climat général des affaires souffre aussi des problèmes posés par la concurrence dans les industries de réseau, le coût de certains services, notamment l'Internet, étant supérieur à la moyenne internationale.

Améliorer le fonctionnement du marché du travail

La mobilité professionnelle et géographique est faible. L'extension administrative des conventions collectives en matière de salaires, la stricte législation relative à la protection de l'emploi concernant les licenciements individuels, le contrôle des loyers, les sérieux pièges de la pauvreté (notamment pour les familles) et l'existence d'un coin fiscal élevé ont contribué à un très important chômage de longue durée. La population tzigane est particulièrement touchée à cet égard. Les migrations atténuent dans une certaine mesure les rigidités du marché du travail, les Slovaques comblant les vacances d'emplois qualifiés et les ressortissants d'autres pays d'Europe de l'Est (Ukrainiens pour la plupart) occupant les emplois non qualifiés qui n'intéressent pas les ressortissants tchèques. La lutte contre le chômage appelle des mesures sur un large front, et tout spécialement une réforme du système de prestations sociales parallèlement à une réduction du coin fiscal et à un assouplissement de la législation relative à la protection de l'emploi. L'exclusion économique et sociale généralisée des Tziganes doit retenir davantage l'attention, notamment dans le système éducatif. Une politique d'immigration moins restrictive est nécessaire pour remédier à des problèmes immédiats tels que les incohérences concernant la délivrance des permis de travail et pour faire en sorte que les compétences des immigrants correspondent mieux aux besoins des employeurs tchèques.

Cette Étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.

•

La situation économique et les politiques de la République tchèque ont été évaluées par le Comité le 11 octobre 2004. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 28 octobre 2004.

•

Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Philip Hemmings, Ann Vourc'h, Dana Hajkova et Boris Cournede sous la direction de Andreas Wörgötter.

•

L'Étude précédente de la République tchèque a été publiée en avril 2003.



Extrait de :
OECD Economic Surveys: Czech Republic 2004

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/eco_surveys-cze-2004-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2005), « Questions environnementales pour un développement durable », dans *OECD Economic Surveys: Czech Republic 2004*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-cze-2004-9-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.